### République Française

# Compte-rendu Séance d'installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2020 Du lundi 25 mai 2020 à 20H30

Date et affichage de convocation: 18/05/2020

Conseillers présents: M. BONNEROT Christian, M. DESBROSSES Julien, Mme DURET-BIDELET Nathalie, M. JUNIER Jérémie, M. JURY Jean-Louis, M. LACROIX Jean-François, Mme LAHAYE Nathalie, M. LALLEMAND Daniel, M. LEDEY Claude, M. REY Nicolas, Mme ROBERT Emilie, Mme SŒUR Sonia, Mme SOTTY Céline, Mme TISSIER Carine, Mme TORRENT Aude

<u>Ordre du jour</u>: Installation du Conseil Municipal – Élection du Maire – Création des postes d'adjoints – Élection des Adjoints – Commissions et délégations municipales – Indemnités de fonctions – Délégations du Maire – Divers

# - Installation du Conseil Municipal :

La séance a été ouverte par Claude LEDEY, Maire sortant, qui a déclaré installer les membres élus lors du scrutin du 15 mars 2020, cités ci-après dans l'ordre de leur élection dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

- JUNIER Jérémie
- LAHAYE Nathalie
- SŒUR Sonia
- DESBROSSES Julien
- SOTTY Céline
- ROBERT Emilie
- JURY Jean-Louis
- REY Nicolas
- DURET-BIDELET Nathalie
- BONNEROT Christian
- TORRENT Aude
- TISSIER Carine
- LALLEMAND Daniel
- LACROIX Jean-François
- LEDEY Claude

Nathalie LAHAYE est nommée secrétaire de séance.

Claude LEDEY, Maire sortant, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil. Il a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.21221-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, était remplie.

Daniel LALLEMAND, doyen de l'assemblée, a ensuite pris la présidence et ouvert la séance d'installation du Conseil Municipal.

Le bureau de vote a été constitué et deux assesseurs ont été désignés par le conseil : Aude TORRENT et Julien DESBROSSES.

Daniel LALLEMAND a ensuite invité les membres du conseil à procéder à l'élection du Maire.

# - Élection du Maire :

Le président a donné lecture du Code Général des Collectivités Territoriales et rappelé que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc. Claude LEDEY est élu maire au premier tour par 14 voix (15 enveloppes – 1 bulletin blanc ) et a été immédiatement installé.

#### - Création des postes d'adjoints :

Claude LEDEY, élu Maire, prend la présidence de l'assemblée et l'invite à se prononcer sur le nombre d'adjoints à élire. Le conseil municipal à l'unanimité décide la création de 4 postes d'adjoints conformément au Code Général des Collectivités Territoriales – Art. L 2122-2 (dans la limite de 30% de l'effectif légal du conseil municipal).

## - Élection des Adjoints au Maire :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que précédemment et sous la présidence de Claude LEDEY, Maire, à l'élection des adjoints. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé sous enveloppe son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivant :

Daniel LALLEMAND est élu premier adjoint au premier tour par 14 voix et a été immédiatement installé. Christian BONNEROT est élu deuxième adjoint au premier tour par 14 voix et a été immédiatement installé. Sonia SOEUR est élue troisième adjoint au premier tour par 14 voix et a été immédiatement installée. Jean-Louis JURY est élu quatrième adjoint au premier tour par 14 voix et a été immédiatement installé.

Les délégués communautaires sont désignés selon l'ordre du tableau : Claude LEDEY, titulaire, et Daniel LALLEMAND, suppléant.

Monsieur le Maire a alors distribué la « charte de l'élu local » à chacun des membres du Conseil Municipal, puis en a fait lecture.

# - Commissions Municipales:

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la création de commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres, le conseil municipal constitue les commissions municipales selon ci-après, présidées par Monsieur le Maire, président de droit.

COMMISSIONS	MEMBRES	
FINANCES	LALLEMAND Daniel, vice-président BONNEROT Christian SOEUR Sonia JURY Jean-Louis DURET-BIDELET Nathalie LAHAYE Nathalie	
VOIRIE ASSAINISSEMENT	JURY Jean-Louis, vice-président LACROIX Jean-François JUNIER Jérémie DESBROSSES Julien	
BATIMENTS	LALLEMAND Daniel, vice-président LACROIX Jean-François JUNIER Jérémie DESBROSSES Julien SOTTY Céline	
AFFAIRES SCOLAIRES	BONNEROT Christian, vice-président TORRENT Aude SOTTY Céline DURET-BIDELET Nathalie	
COMMUNICATION	SOEUR Sonia, vice-présidente REY Nicolas LAHAYE Nathalie JUNIER Jérémie DESBROSSES Julien	
ASSOCIATIONS SPORTS LOISIRS CULTURE	BONNEROT Christian, vice-président REY Nicolas LAHAYE Nathalie TISSIER Carine DESBROSSES Julien	
FETES CEREMONIES	SOEUR Sonia, vice-présidente LACROIX Jean-François TISSIER Carine ROBERT Emilie	
MUSEE CHAROLAIS DU MACHINISME AGRICOLE	BONNEROT Christian, vice-président REY Nicolas TISSIER Carine	
FLEURISSEMENT ENVIRONNEMENT	SOEUR Sonia, vice-présidente TORRENT Aude ROBERT Emilie JUNIER Jérémie	

#### - Délégations municipales :

Le conseil procède ensuite à l'élection des délégués titulaires et suppléants conformément à l'article L 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

ORGANISMES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Syndicat Intercommunal des Eaux des Bords de Loire	LEDEY Claude BONNEROT Christian	JURY Jean-Louis JUNIER Jérémie
Comité Territorial de la Loire et Arroux (Syndicat d'électrification)	LEDEY Claude LALLEMAND Daniel	JURY Jean-Louis
Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge – Fourrière	TISSIER Carine DURET-BIDELET Nathalie	LAHAYE Nathalie JURY Jean-Louis
Centre Intercommunal d'Action Sociale	LAHAYE Nathalie	
Comité National d'Action Sociale		

### - Indemnités de fonctions :

Le conseil municipal décide qu'à compter du 25/05/2020, le montant des indemnités de fonction du Maire est fixée à 40,3 % de l'indice brut terminal et celle des 4 adjoints titulaires d'une délégation à 10,7 % de l'indice brut terminal.

### - Délégations au Maire :

Le conseil municipal confie au Maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal ; accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.

#### - Questions diverses :

Néant

La séance est levée après que l'ordre du jour soit épuisé.

Vu par nous, Claude LEDEY, Maire de la Commune de Neuvy-Grandchamp pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 121.17 du Code des Communes.

À Neuvy-Grandchamp, le 25 mai 2020.

Le Maire,

Claude L